



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 21 mars 2024

Le 19 mars 2024 : Une mobilisation significative ! Le combat continue !

FO Fonction publique remercie tous les agents qui se sont mobilisés le 19 mars 2024 pour revendiquer l'augmentation générale des traitements et du point d'indice, l'amélioration de la grille indiciaire et les nécessaires recrutements pour améliorer les conditions de travail ainsi que le service rendu aux usagers.

Le mécontentement est extrêmement important chez les personnels et la mobilisation du 19 mars est un signal fort envoyé au gouvernement.

N'oublions pas que 55% (soit plus d'un agent sur deux) des fonctionnaires sont en catégorie C, c'est-à-dire la catégorie la moins bien rémunérée qui est quasiment smicardisée tout au long de sa carrière.

Leur soutien à cette journée du 19 mars dans ce contexte difficile témoigne de leur attachement au cahier de revendications.

FO Fonction publique a demandé une audience au Premier ministre dans le cadre de son préavis de grève qui court du 19 mars au 08 septembre 2024.

Dans la continuité de l'action de grève du 19 mars dernier, FO Fonction publique a décidé de ne plus participer aux réunions de l'agenda social du ministre Guérini dans l'attente de l'audience avec le Premier ministre.

Participer à des réunions qui n'abordent ni les salaires, ni les carrières, ni les recrutements, c'est servir de caution à un gouvernement qui maquille ses décisions unilatérales avec le vernis du dialogue social.

FO Fonction publique soutient toutes les actions menées dans la Fonction publique en faveur des personnels et invite tous ses syndicats à se réunir en assemblées générales et/ou réunions d'informations syndicales pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

La balle est dans le camp du Premier ministre, FO fonction publique reste disponible à tout moment pour améliorer les droits des fonctionnaires et agents publics.